

LE RÉVEIL

ÉDUCATION PUBLIQUE — RÉFORMES

ARTHUR BUIES, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR

Vol I

QUEBEC, SAMEDI, 1er JUILLET 1876

No. 6

QUÉBEC, 1ER JUILLET 1876.

De l'Éducation au Canada.

(Suite.)

En 1831, l'Assemblée Législative institua un comité permanent de onze membres qui devaient faire rapport, de temps à autre, sur toutes les matières concernant l'éducation. Se mettant immédiatement à l'œuvre, ce comité s'éleva contre les demandes croissantes faites au trésor public pour les fins de l'éducation, pendant que les contributions locales étaient comparativement insignifiantes. Il ressortait aussi du rapport de ce comité que le nombre des enfants fréquentant les écoles était de un sur douze, tandis qu'il était de un sur quatre dans l'état de New-York.

L'année suivante, un nouvel acte pourvut à l'établissement d'écoles de filles dans chaque paroisse; mais on n'oublia pas pour cela les garçons. On était désormais sur une pente qui pouvait conduire jusqu'à l'excentricité; la Chambre semblait prête à tout pour un objet trop longtemps méconnu; aussi, décida-t-elle qu'à part une école de filles dans chaque paroisse, il y aurait une distribution annuelle de prix dans chaque école de garçons, et deux dollars furent votés pour l'achat de ces prix. Cela nous donne de suite l'idée de ce que pouvaient être et les écoles, et le nombre des enfants qui les fréquentaient, et les prix qui étaient donnés. Nos pères étaient naïfs jusque dans la plaisanterie; ils y mettaient de l'honnêteté; ils n'avaient pas encore appris à faire des rapports ni à dresser des statistiques. Comme il n'était pas généralement admis à cette époque que l'éducation, santé de l'âme, est le premier des biens, ils ne se croyaient pas tenus de jeter de la poudre aux yeux et ils dédaignaient d'ajouter des zéros à la suite d'un chiffre. Le chiffre de DEUX dollars pour achat de prix nous est donc parvenu dans toute sa majesté monumentale; il a échappé aux zéros, quelle fortune! Un si grand exemple ne pouvait rester stérile: aussi, dès l'année suivante, on vota également deux dollars pour la distribution des prix dans chaque école de filles, plus seize dollars de salaire extra pour chaque instituteur qui pourrait enseigner les deux langues.

Le vent soufflait, les voiles étaient tendues. En 1834, on accordait quarante dollars en sus du salaire régulier à tout instituteur qui pût enseigner l'anglais et le français, la grammaire, la géométrie et la tenue des livres. Pour le cas où cet instituteur fût introuvable, on réservait deux cents dollars à tout établissement d'éducation supérieure où ces diverses branches de connaissances seraient enseignées.

Ce qui est incontestable, c'est qu'on commençait à ouvrir les yeux et que l'éducation devenait un des soucis des législateurs. De plus, on était sincère et l'on voulait sérieusement obtenir un résultat; mais l'état intellectuel du pays était loin de pouvoir encore répondre à la moindre tentative. Nos pères n'avaient jamais été habitués à donner grande importance à tout ce qui n'était pas chasse, pêche et culture à la grosse des produits les plus nécessaires à la vie, et c'est en vain que le parlement donnait l'exemple; il ne pouvait, non pas seulement secouer l'apathie de la population, mais son ignorance complète du prix de l'éducation. En 1836, le comité permanent fit rapport que la subvention scolaire accordée par l'état, loin de stimuler les contributions locales, ne faisait que les paralyser; on s'en rapportait au gouvernement pour ce que l'on considérait comme indigne de tout sacrifice. Le comité en donnait un exemple frappant dans la demande faite par trois familles réunies d'être constituées en division scolaire, afin de recevoir l'aide publique donnée en pareil cas; il se plaignait aussi de l'incapacité générale des maîtres d'école, et recommandait l'établissement d'écoles normales. L'assemblée fit droit à cette recommandation et passa un acte qui établissait, pour la période de cinq ans, une école normale à Montréal et à Québec; seize cents dollars étaient votés à chacune d'elles, pour lui permettre de se procurer des professeurs, des livres, des cartes, et en général tout le matériel d'école, trois mille quatre cents dollars pour les dépenses annuelles, enfin, quatre cent quatre-vingt dollars pour la pension et le logement d'au moins cinq professeurs pendant trois ans. La même somme était en outre accordée, pour le même espace de temps, aux Ursulines de Québec et de Trois-Rivières et à la Congrégation de Montréal pour l'entretien de cinq institutrices.

L'assemblée passa en outre un bill supplémentaire qui établissait des écoles modèles et permettait à la majorité des habitants d'une paroisse de prélever une taxe pour l'entretien de l'école. Mais le conseil législatif rejeta ce bill, de sorte